Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_78-DE

VILLE DE BILLY-MONTIGNY

L'an deux mille vingt-six, le 03 OCTOBRE à 10 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Yanis GAUDILLAT Maire, suite à la convocation en date du 25 SEPTEMBRE 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :
M. GAUDILLAT Yanis, Maire
Mesdames, MURTAS Cynthia, DE LOOZE Marie-Noëlle, Adjointes.
Messieurs BEVAN Geoffrey, GRISCHKO Benjamin, DARDENNE Jérôme, Adjoints.
Mesdames BRUNELLES Séverine, FAMIL Martine, FLAMENT Brendy, FOURNIER Angélique, OLIVIER Séverine, RUDOLPH Sabine, Conseillères Municipales.
Messieurs CAILLUYERE Joël, CAUDRELIER Jean-Michel, DUBOIS Frédéric, MARECHAL Christophe, STACHOWIAK Corentin, DEWASMES Régis, MILLIEN Alexandre, TRONI Bruno, Conseillers Municipaux.

Excusés :
Madame DURIEZ-GUICHARD Lisa (pvr à Mme OLIVIER Séverine), Adjointe
Monsieur FLAMENT Ludovic (pvr à M. DARDENNE Jérôme), Adjoint.
Messieurs DESPLANQUES Michel (pvr à M. BEVAN Geoffrey), FOURNIER David (pvr à M. GRISCHKO Benjamin), Conseillers Municipaux.
Mesdames LOY Virginie (pvr à Mme BRUNELLES Séverine), BRIKI Fadila (pvr à TRONI Bruno), MEGUEULLE Nathalie (pvr à M. MILLIEN Alexandre), Conseillères Municipales.

Absentes :
Mesdames ZIMOLAG Magdalena, MOPTY Aurore, Conseillères Municipales.

Secrétaire de Séance : Madame BRUNELLES Séverine.

DEL 26-78 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Rapporteur : M. le Maire

Par la délibération 2026-57 en date du 13 Juillet 2026, et conformément aux articles L. 1411-5 et D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a créé la Commission de Délégation de Service Public et fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection de ses membres.

En application des articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants du Conseil Municipal vont donc être **désignés** par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni votre préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamé élu.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_78-DE

Conformément aux dispositions du CGCT, la composition de la Commissi[illegible] (CDSP) doit respecter le principe de représentation proportionnelle des gro[illegible] Conseil Municipal. Cette règle vise à assurer une représentation équil[illegible] l'Assemblée, en tenant compte de leurs effectifs respectifs.

Ainsi, les représentants de la liste « Une nouvelle énergie pour Billy-Montigny » et de la liste « Notre Force pour Billy-Montigny » ont été invités à déposer les listes de candidats à la Commission.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-5, L. 1411-6, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°2026-57 du 13 Juillet 2026, portant sur la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres,

Vu la liste proposée par « Une nouvelle énergie pour Billy-Montigny », et celle proposée par « Notre Force pour Billy-Montigny »,
En vue de procéder à l'élection des 5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à procéder à l'élection au scrutin secret.

Les listes déposées et proposées sont les suivantes :

Membres titulaires :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- A DEDUIRE, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :0
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :27/5 :

Désignation des listes	Nombres de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	TOTAL
Liste majoritaire	22	22/5	0		4
Liste Notre Force pour Billy-Montigny	5	5/5	0		1

Messieurs FLAMENT Ludovic, DARDENNE Jérôme, MILLIEN Alexandre et
Mesdames DURIEZ-GUICHARD Lisa et MURTAS Cynthia sont élus membres titulaires de la Commission de Service Public (DSP).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 062-216201335-20261003-DEL26_78-DE

Membres suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- A DEDUIRE, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 0
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 27/5

Désignation des listes	Nombres de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	TOTAL
Liste majoritaire	22	22/7	0		4
Liste Notre Force pour Billy-Montigny	5	5/5	0		1

Messieurs CAILLUYERE Joël, BEVAN Geoffrey, TRONI Bruno et
Mesdames OLIVIER Séverine, BRUNELLES Séverine sont élus membres suppléants de la Commission de Service Public (DSP).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le : 05 OCT. 2026

Et publication ou notification du : 06 OCT. 2026

A BILLY-MONTIGNY, le 05 OCT. 2026

Signé électroniquement par : Yanis GAUDILLAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Maire de la ville de BILLY MONTIGNY
#Signature#

MAIRIE DE BILLY-MONTIGNY (P.de-C.)